AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1182
FR0000073041-FS0349

2 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PIERRE ET VACANCES

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 1er avril 2020, la société par actions simplifiée Phison Capital[1] (39 quai d'Orsay, 75007 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 12 mars 2020, le seuil de 5% du capital de la société PIERRE ET VACANCES et détenir, à cette date, 497 200 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 3,60% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PIERRE ET VACANCES sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 31 mars 2020, 515 406 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 3,73% des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par Mme Léone Meyer.
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 805 232 actions représentant 13 808 507 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.